

Bastia, Luni u 9 di marzu di u 2020

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE GILLES SIMEONI, PRESIDENT DU CONSEIL  
EXECUTIF DE CORSE, ET DE BIANCA FAZI, CONSEILLERE EXECUTIVE EN  
CHARGE DES DOMAINES SOCIAL ET SANTE**

## **Le Conseil exécutif de Corse propose un plan en 10 mesures pour lutter contre le Coronavirus**

La Corse est passée en une semaine d'une absence de cas de coronavirus à 26 cas confirmés à ce jour, avec la déclaration d'un cluster sur Aiacciu, c'est-à-dire, d'une zone de circulation active du virus.

Cette situation préoccupante ne doit pas conduire à la psychose ou à la surenchère.

Au contraire, les pouvoirs publics doivent plus que jamais agir dans la transparence, avec esprit de responsabilité, et dans le respect des compétences respectives de chacun.

La Collectivité de Corse est, au-delà des compétences qui lui sont reconnues par les textes, la garante des intérêts matériels et moraux du peuple corse.

**Le Conseil exécutif de Corse a pris acte des mesures proposées par M. le Préfet de Corse et l'ARS pour la ville d'Aiacciu lors de la conférence de presse d'hier dimanche 8 mars 2020.**

**Le Conseil exécutif de Corse considère néanmoins que la situation actuelle et son évolution possible imposent que la situation particulière de la Corse, caractérisée par des critères objectifs, soit prise en compte à travers une organisation spécifique renforcée de la lutte contre l'épidémie.**

La Corse présente en effet au moins huit caractéristiques qui la distinguent, dans son rapport à l'épidémie, d'un territoire continental ;

- L'insularité ;
- Une très forte proximité avec l'Italie, zone à fort risque, avec lesquels, elle entretient des flux réguliers ;

- Des points d'entrées sur le territoire centralisés : ports et aéroports ;
- Une absence de CHU et un système de santé publique dont la capacité reste limitée (en équipements, en lits et en soignants), et un accès aux soins de premier recours limité sur de nombreuses zones rurales et de l'intérieur ;
- La difficulté de recourir à des appuis extérieurs ou d'évacuer les malades facilement le cas échéant ;
- Un petit nombre d'habitants, et une faible densité de population à l'exception de Bastia et Ajaccio ;
- Une circulation interne importante : beaucoup d'ajacciens ou de bastiais se rendent au village tous les week end par exemple ;
- Une population de personnes âgées, donc vulnérable, très largement supérieure à la moyenne.

**Le Conseil exécutif de Corse propose en conséquence un plan spécifique en 10 mesures pour lutter contre le coronavirus.**

Ce plan a deux objectifs principaux :

- 1) stopper ou limiter au maximum, la propagation de l'épidémie ;
- 2) Gagner le temps nécessaire à la montée en puissance des moyens de lutte mis en œuvre par les acteurs publics et privés contre l'épidémie

**Ces 10 mesures sont les suivantes :**

**1<sup>ère</sup> mesure : La prise en compte, au niveau gouvernemental, de la nature d'île-montagne de la Corse**

Désignation d'une mission, composée de personnalités qualifiées désignées par le Ministre de la Santé, après consultation de la Collectivité de Corse.

Elle sera chargée de participer, en concertation avec le Représentant de l'Etat dans l'île et l'ARS ainsi qu'avec la Collectivité de Corse et les acteurs de la santé insulaire, à la définition et du suivi de la mise en œuvre des mesures spécifiques en matière de lutte contre le coronavirus que le statut d'île-montagne de la Corse commande, ceci sur le court et le moyen terme.

Une première réunion pourrait avoir lieu dans les tous prochains jours.

**2<sup>ème</sup> mesure : Limiter au maximum la circulation du virus dans l'île : étendre à la Corse tout entière les mesures prises de prévention hier par le préfet pour Ajaccio ceci pour les 14 jours à venir**

La présence du virus et d'une zone cluster (Ajaccio) sont désormais avérées.

Les derniers résultats de Bastia sont rassurants pour l'instant, puisque tous les nouveaux tests effectués jusqu'à aujourd'hui sont négatifs.

Pour autant, l'exiguïté du territoire de la Corse, la densité des échanges entre les différentes villes, villages et régions de Corse imposent d'ériger tout le territoire de l'île en zone cluster, au moins pour les 14 jours à venir.

Le Conseil exécutif de Corse demande donc que les mesures annoncées hier en conférence de presse par le Préfet de Corse pour la ville d'Aiacciu soient étendues pour 14 jours à l'ensemble de la Corse.

Ceci implique également, s'agissant la fermeture des établissements scolaires pour cette durée, que soit d'ores et déjà acté que la fin de l'année scolaire et les examens seront décalés de la durée de fermeture qui s'avérera nécessaire.

De même, des garanties doivent être rapidement données par l'Etat concernant les modalités d'organisation et de déroulement matériel du scrutin et des opérations de vote pour les dimanche et 15 et 22 mars, ceci pour garantir que celui-ci se déroulent dans des conditions garantissant une participation normale et sereine des électrices et électeurs.

### **3<sup>ème</sup> mesure : Renforcer les mesures de contrôle dans les ports et aéroports, points d'entrée dans l'île**

Les exemples taiwanais et sardes nous laissent penser que ces mesures sont efficaces.

Des mesures importantes de contrôle des passagers avaient également été mobilisées par la France face au virus Ebola, en 2014.

Taiwan semble avoir endigué l'épidémie tandis que la Sardaigne voit son nombre de cas très limité et sans augmentation, par application stricte des mesures de confinement généralisées, des fermetures d'écoles et lieux publics et ce a minima jusqu'au 15 mars.

Le Conseil exécutif de Corse propose donc que soit mis en place un contrôle des historiques de voyage, contrôle des passagers, et des mesures de confinements systématiques pour les passagers arrivant des zones à risque, ou présentant des symptômes suspects.

Nous proposons également une limitation des embarquements et débarquements en simultané, aussi bien dans les ports que dans les aéroports.

Une réunion sur ces points sera proposée, pour une tenue dans les délais les plus brefs, à M. le Préfet de Corse et à tous les acteurs du transport aérien et maritime.

#### **4<sup>ème</sup> mesure : Renforcer les moyens de dépistage sur place et l'offre en matière de confinement**

Le Conseil exécutif de Corse a, dès le 24 février, saisi les autorités sanitaires compétentes de la nécessité et de l'urgence de doter la Corse de moyens de réaliser les tests sur place.

Il est également intervenu pour appuyer la demande faite de disposer d'un appareil de dépistage au CH de Bastia, pour que deux sites (Aiacciu et Bastia) soient en capacité de procéder à ces opérations.

Les dispositifs seront opérationnels entre le 9 et le 11 mars, ce dont on doit se féliciter, même s'il eût été préférable que le délai fût plus court.

De la capacité à réaliser les tests sur place, bientôt sur Aiacciu, et Bastia, dépend la réactivité des mesures de prises en charge des cas, à la fois sur le plan médical et des mesures de confinement évitant la circulation de la maladie

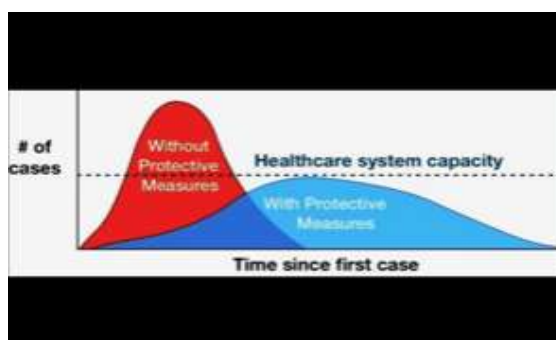
Il faut en effet accroître notre capacité de dépistage et la généraliser le plus longtemps possible. Plusieurs études du MIT montrent que le repérage est une des clés de réussite pour stopper la diffusion de l'épidémie.

Dans le même esprit, il faut que les mesures de confinement des cas suspects et des malades puissent matériellement s'exercer.

**Afin de faciliter cette mesure, la Collectivité de Corse propose de mettre à disposition des appartements à destination des malades, confinés qui ne peuvent rentrer chez eux (reste de la famille non malade) : les 5 logements des Padule, à Aiacciu, sont d'ores et déjà disponibles à cette fin.**

Les mesures n°2, 3 et 4 ont pour objectif d'éviter un pic épidémique trop violent, sur une période trop courte, qui ne tiendrait pas compte des capacités, limitées, de notre système sanitaire.

Etaler dans le temps la propagation de l'épidémie, c'est permettre à notre système de santé de mieux s'organiser et c'est limiter le risque de non prise en charge des malades les plus graves (personnes âgées, personnes atteinte de poly pathologies ou immuno déprimées) : ce sont donc des morts évités.



**5<sup>ème</sup> mesure : Renforcer notre système de prise en charge sanitaire, sur le plan des moyens, de l'équipement, et de l'organisation, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé**

1) La politique de dépistage suppose de pouvoir réaliser rapidement et un grand nombre les prélèvements et les tests. Les tests seront opérationnels cette semaine. Les sites de prélèvements doivent pouvoir être isolés. Ce n'est pas encore le cas sur Aiacciu. Nous avons fait remonter ce besoin, et des tentes pourront être installées dans ce but.

2) Le renforcement des moyens mis à dispositions des structures hospitalières.

Le renforcement en soins intensifs des CHA et CHB est acté. Les moyens actuels sont insuffisants. Depuis le démarrage de l'épidémie, nous avons déjà obtenu que Bastia et Aiacciu soient centre de références avec 19 lits dédiés au Corona virus. Il faut pouvoir désormais, renforcer les moyens en soins intensifs (équipements et matériels), les évacuations s'avérant délicates sur des patients en insuffisance respiratoire et soumis aux aléas météo.

Il convient d'établir un diagnostic précis des besoins en renforcement des moyens, matériels et humains, mis à disposition des structures de santé publique.

3) Le renforcement des moyens mis à la disposition des professionnels de santé du secteur privé.

Quelles que soient les statistiques retenues pour anticiper la montée en charge des moyens, elles conduisent à constater que les professionnels du secteur privé seront très rapidement en première ligne pour la prise en charge des malades les moins graves, soit 80 % des malades.

La question de leur équipement, notamment en masques FFP2 reste toujours délicate. Les incertitudes sur ce point doivent pouvoir être rapidement levées. L'ensemble des libéraux ne sont aujourd'hui toujours pas dotés. La question des délais et du volume de masque est un facteur clé crucial de la réussite de la prise en charge des patients.

Les médecins libéraux ont appelé notre attention sur leurs conditions d'exercice et la difficulté de cohabitation de cas suspects dans des salles d'attente confinées. L'organisation de lieux de dépistage dédiés sur le territoire est à réfléchir avec eux.

## **6<sup>ème</sup> mesure : Associer pleinement les représentants du secteur médical privé au suivi de l'évolution de la maladie et des besoins de décisions stratégiques**

Les médecins libéraux, comme l'ensemble des soignants (pharmaciens, infirmiers particulièrement) doivent pouvoir être étroitement associés au suivi de l'épidémie, à l'évaluation des moyens et des besoins, à la définition des choix, aux choix d'organisation et à leurs modalités de déploiement.

L'URPS et les hôpitaux ont émis le souhait d'être associés à la réunion quotidienne du COD.

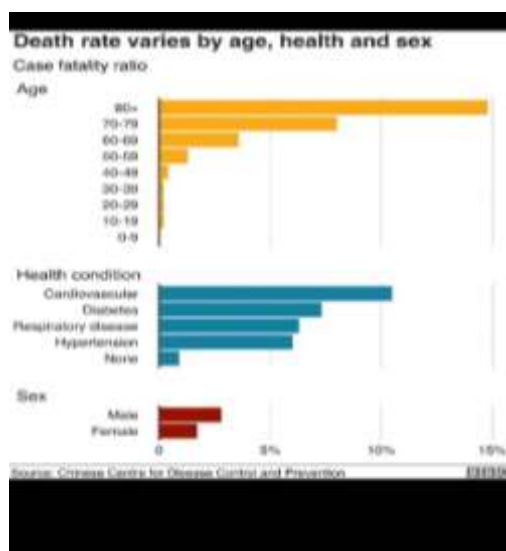
Deux possibilités sont envisageables :

- Soit acter cette participation au COD ;
- Soit créer une structure dédiée les intégrant pleinement.

## **7<sup>ème</sup> mesure : le Conseil exécutif de Corse propose un plan spécifique d'action à destination de nos 75 000 personnes âgées particulièrement exposées au risque d'aggravation des symptômes**

**I nostri anziani, i tinimu cari è so a nostra ricchezza.**

Concernant les conséquences du coronavirus, le taux de mortalité est beaucoup plus élevé chez les plus de 80 ans. En Italie, il est de plus de plus de 14,8%.



Un plan spécifique implique un travail en étroite collaboration avec les EHPAD mais également avec les services d'aide à domicile. Des informations ont été diffusées dès le 25 février en direction de ces services et établissements et des réunions hebdomadaires ont été organisées par la CDC et l'Ars auprès de ces acteurs.

Le plan bleu a été parallèlement déclenché et des consignes strictes données pour la réduction des visites notamment (1 seule personne par visite et par jour).

Il faut pouvoir également leur assurer les moyens d'assurer une continuité de service et de prise en charge, garante pour nos personnes âgées d'accompagnement et de surveillance.

L'ensemble des services et établissements doivent pouvoir disposer de masques en nombre suffisant.

La Collectivité dispose d'anciens stocks de masques, mobilisables malgré leur date de péremption, selon les garanties prises auprès de l'ARS. Ils pourront être mis, pour partie à disposition des services et établissements, dans le cadre d'une concertation avec l'ARS.

Toutefois, un décret ayant acté la réquisition des productions de masques par l'Etat, la question du réapprovisionnement en masque se pose et la Collectivité de Corse n'a plus les capacités de réaliser de nouvelles commandes, du fait des réquisitions.

### **8<sup>ème</sup> mesure : La participation de la Collectivité de Corse au cofinancement des moyens de prévention (gel hydro-alcoolique et masques)**

Les stocks de gel hydro-alcooliques et de masques sont en rupture.

Le Conseil exécutif de Corse a demandé à l'Etat que toutes les solutions techniques soient envisagées et mises en œuvre pour reconstituer ces stocks.

Le financement de ces moyens relève normalement en principe de l'Etat.

Le Conseil exécutif de Corse, eu égard à l'importance de cette question, est prêt à proposer une contribution financière de la Collectivité de Corse à l'achat de ces matériels.

La commande suivante a d'ores et déjà été passée :

- 20.000 masques FFP3 ;
- 150.000 masques chirurgicaux ;
- Du gel hydro-alcoolique (notamment 300 flacons de 1 litre, 200 de 500 ml, 300 de 100 ml ainsi que du désinfectant de surface).

Pour un montant de 100.000 €.

### **9<sup>ème</sup> mesure : Un grand plan de communication sur l'importance des gestes barrière**

La responsabilisation individuelle et la mise en œuvre systématique des gestes-barrière sont un élément décisif de l'efficacité de la lutte contre la propagation de l'épidémie.

Ces gestes barrière et les conduites responsables sont des éléments majeurs d'endigement des épidémies et ont fait leurs preuves, y compris vis-à-vis de virus très virulents.

Cela passe aussi par les modifications temporaires de certaines pratiques culturelles : se saluer sans se toucher, proscrire les accolades et embrassades lors de cérémonies, y compris privées ou douloureuses, comme les enterrements.....

Il apparaît donc indispensable d'engager un grand plan de communication, établi en concertation avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés.

L'ensemble des relais doivent être mobilisés :

- Au sein des écoles et établissements secondaires, en partenariat avec le Rectorat : séance de sensibilisation des enfants, pauses régulières pour le lavage des mains, formation des personnels de cantine ;
- Università di Corsica, en faisant des étudiants des formateurs à leur tour ;
- Dans les entreprises : en partenariat avec la CCI et la Chambre des métiers : réunions à organiser par les chambres consulaires pour relayer les consignes auprès de tous les employeurs ;
- Dans les collectivités locales ;
- Dans les ports, aéroports, gares et moyens de transports ;
- Campagne d'information dans les media locaux public et privés (tv, radios, numérique, etc ;..) ;
- Mise en place d'un numéro vert sur les questions pratiques soulevées par les mesures de lutte contre l'épidémie.

Le Conseil exécutif de Corse propose d'individualiser une ligne budgétaire de 50.000 € pour participer à cette campagne d'information.

### **10<sup>ème</sup> mesure : Anticiper d'ores et déjà les conséquences économiques et sociales de l'épidémie**

L'économie mondiale est d'ores et déjà profondément affectée par l'épidémie de coronavirus.

Celle-ci aura inéluctablement des conséquences sur l'économie insulaire, fortement dépendante du tourisme, des transports, et de l'interaction avec l'extérieur.

Il faut donc évaluer objectivement le coût économique et social actuel et à venir de l'épidémie, limiter les impacts négatifs, anticiper, préparer au mieux l'économie corse, dans tous les secteurs, à absorber le choc économique et social que ne manquera pas de créer la situation actuelle et à venir.



L'évaluation de ce coût doit se faire dès l'origine de façon partagée, et il faut de la même manière associer les pouvoirs publics et les acteurs et forces vives dans la définition de la stratégie à mettre en œuvre dans le domaine économique et social dans les semaines et les mois à venir.

Le Conseil exécutif de Corse propose donc que soit mise en place sans délai une instance de suivi des conséquences économiques et sociales de l'épidémie, associant l'Etat, la Collectivité de Corse, la CCI, la Chambre des métiers, et les partenaires sociaux (organisations patronales et syndicales).

La mise en œuvre rapide et concertée de ces mesures doit permettre d'apporter une réponse à la hauteur de la situation difficile que la Corse traverse.

Elle est également de nature à démontrer que la société corse réagit collectivement à cette situation, sans céder à la surenchère ou à la panique, mais en agissant de façon coordonnée, efficace, solidaire et responsable.